



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Rennes, le 1^{er} mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de manifestation en centre-ville de Rennes samedi 2 mars 2019 : périmètre élargi

Un nouvel appel à un rassemblement de "Gilets jaunes" à Rennes a été diffusé pour la journée du samedi 2 mars 2019, sans dépôt de déclaration en préfecture ni contact préalable malgré une invitation au dialogue. Aussi, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, la préfète a décidé d'interdire à nouveau toute manifestation ou tout rassemblement revendicatif dans le centre-ville de Rennes ce samedi 2 mars 2019 de 10h00 à 23h59, dans un périmètre élargi.

Face à l'escalade de violence qui a marqué les précédentes manifestations des « gilets jaunes », en particulier lors du rassemblement interrégional du 23 février, la préfète Michèle Kirry réaffirme sa détermination à tout mettre en œuvre pour rétablir la sérénité dans le département d'Ille-et-Vilaine et dans la ville de Rennes.

Aussi, a-t-elle décidé d'interdire de nouveau ce samedi 2 mars 2019 les manifestations en centre-ville de Rennes, dans un périmètre élargi intégrant le sud Vilaine, la place du Colombier et les abords de la gare (hors esplanade Charles de Gaulle) de 10h à 23h59 :

- centre-ville (périmètre rues incluses)

rue Lesage – rue de l'Hôtel Dieu – rue Legraverend – boulevard de Chézy – quai Saint-Cast – pont de la mission – place de Bretagne – boulevard de la Tour d'Auvergne – rue du Papier timbré – rue du capitaine Maignan – Place du Colombier – rue de l'Alma (rue non incluse dans le périmètre) – place du général Giraud – rue Emile Souvestre – boulevard de la Liberté – avenue Janvier – place Pasteur – rue Gambetta – contour de la Motte – rue du général Guillaudot.

- abords de la gare SNCF (rues)

avenue Janvier – rue Jean-Marie Duhamel – boulevard Magenta – place de la gare – boulevard Solférino – boulevard de Beaumont.

Cette mesure concourt à assurer la sécurité de tous et la protection des biens, priorité des services de l'État.

Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour garantir le maintien de l'ordre public ce 2 mars pour le seizième week-end consécutif.

Arrêté portant interdiction de manifester sur la voie publique et plan en annexes

Contacts presse :

Bénédicte Villeroy de Galhau : 02 99 02 11 80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Morgane Tirel : 02 99 02 11 81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr